

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de THÉSÉE (15 membres en exercice) dûment convoqué, le 29 mars 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Thésée, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLUTEAU, le Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES ET MRS CHARLUTEAU Daniel, BARON Nadège, YOUST Johnny, PINAUT Jeanine PAILLET Jacques, JORGE Antoine, CHABAULT Gérard, JANVIER Franck, FIRMIN Céline, SCOARNEC Sylvie, ALONSO-GONZALES Catherine, BARON Samuel, VANNIER Sylvain.

ETAIENT ABSENTS : MME PAVONE Sylvie (excusée) qui avait donné POUVOIR à MR CHABAULT Gérard, MR ARGO Emmanuel (excusé).

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2022 a été approuvé par 14 voix POUR,

Madame PINAUT Jeanine a été désignée comme secrétaire de séance.

COMMISSION SOLIDARITE UKRAINE

Monsieur Le Maire informe de l'arrivée de réfugiés ukrainiens au centre d'hébergement de l'AVAC. Ces personnes sont prises en charge par l'association France Terre d'Asile et les services de l'Etat. Cependant il y a besoin de bénévoles pour assurer la mise en place des repas du vendredi soir au dimanche soir inclus. Les bénévoles de l'AVAC assurent cette mission, et il apparaît normal que des membres du Conseil Municipal participent également.

Monsieur Le Maire propose donc de constituer une commission solidarité ukrainie, une réunion sera faite chaque semaine avec les membres de l'AVAC et l'Association France Terre d'Asile.

Monsieur Le Maire indique que cette commission sera composée de 6 membres, Monsieur CHARLUTEAU souhaite siéger à cette commission, cinq conseillers municipaux se proposent : Mme Nadège BARON, Mr Jacques PAILLET, Mr Samuel BARON, Mr Gérard CHABAULT, Mr Franck JANVIER.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- Constituer cette commission solidarité ukrainie
- Composer cette commission comme suit : Mr Daniel CHARLUTEAU, Mme Nadège BARON, Mr Jacques PAILLET, Mr Samuel BARON, Mr Gérard CHABAULT, Mr Franck JANVIER

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR Monsieur DEVOS Pierre-Loup - Trésorier Municipal - Budget Annexe ASSAINISSEMENT

VOTANTS : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur Le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et bien justifiées.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur Le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal procède à l'examen du compte administratif 2021, conformément à l'article L 2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée municipale procède à l'élection du Président pour son approbation, Madame Nadège BARON a été élue par 13 voix Pour, Monsieur Le Maire quitte la salle. Après s'être fait présenter le budget primitif 2021, le compte administratif présentant les mêmes résultats que le compte de gestion du Receveur Municipal, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021, par :

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

qui fait apparaître les résultats suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	51 397.57 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	71 426.74 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :	20 029.17 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	40 930.25 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	38 450.86 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT :	- 2 479.39 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 :	17 549.78 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire donne lecture du budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement qui a été examiné par la Commission de Finances le 28 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par **14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** de voter le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	72 567.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	144 054.81€

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR Monsieur DEVOS Pierre-Loup – Trésorier Municipal - Budget Principal - Commune

VOTANTS : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur Le Trésorier, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et bien justifiées.

1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 – Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur Le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal procède à l'examen du compte administratif 2021, conformément à l'article L 2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée municipale procède à l'élection du Président pour son approbation, Madame BARON Nadège a été élue par 13 voix Pour. Monsieur Le Maire quitte la salle. Après s'être fait présenter le budget primitif 2021, le compte administratif présentant les mêmes résultats que le compte de gestion du Receveur Municipal, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2021, par :

VOTANTS : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 788 645.14 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 941 684.66 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 153 039.52 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 428 311.18 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 311 296.76 €

DEFICIT D'INVESTISSEMENT : - 117 014.42 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 : 36 025.10 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CHARLUTEAU Daniel,

- Après avoir entendu le Compte Administratif 2021
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Constatant que le Compte Administratif présente :

- ✓ Un excédent cumulé de fonctionnement de 462 685.77 €
- ✓ Un déficit cumulé d'investissement de 85 517.57 €
- ✓ Un solde négatif de reste à réaliser de 57 212.00 €

Décide d'affecter par 14 VOIX POUR – 0 VOIX CONTRE – 0 ABSTENTION

le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

A titre obligatoire :

- Au 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et reste à réaliser) : **142 729.57 €**

Le solde disponible de **319 956.20 €** est affecté comme suit R002 – excédent reporté de fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur Le Maire donne lecture du budget primitif 2022 du budget principal qui a été examiné par la Commission de Finances le 28 mars 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 14 voix **POUR**, 0 voix **CONTRE**, 0 **ABSTENTION** de voter le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 103 356.20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 567 288.77 €

FIXATION DU TAUX DES IMPOTS LOCAUX – Année 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 80.10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu la loi de finances,

Vu l'état 1259 portant notification de bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations revenant à la Commune pour l'exercice 2022,

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par **14 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION**

Article 1

De fixer les taux d'imposition de l'année 2022 comme suit :

	Taux N-1	Taux N
Taxe foncière (bâti)	46.45	46.45
Taxe foncière (non bâti)	67.73	67.73

VOTE DES SUBVENTIONS – ANNÉE 2022

Le Maire propose de voter l'attribution des subventions suivant le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS COMMUNALES

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUÉ
E.T.C.	600.00
Les Amis du Musée	450.00
Les Amis du Terroir	450.00
AMP SNCF	150.00
JYGA	150.00
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 500.00
LES ARTISTES PEINTRES	450.00
SOCIETE DE PECHE AAPPMA	450.00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200.00
A.T.L.	450.00
UNRPA	400.00
LA BOITE A LIRE	500.00
L'ETOILE DE MARTIN	200.00
LES PTITS LOUPS	600.00
LES AMIS DE L'ECOLE DE THÉSÉE	500.00
ASSOCIATION JEUNESSE SPORTIVE THESEENNE	600.00
UNC AFN	200.00
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES	7 850.00

VOTANTS : 14 – 14 VOIX POUR – 0 VOIX CONTRE

<u>ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</u>	
VIE LIBRE SAINT AIGNAN	70.00
TOUR DU LOIR ET CHER	141.60
LA ROUTE TOURISTIQUE	200.00
JUDO CLUB ST GEORGES	250.00
C.F.A. LOIR ET CHER	160.00
FOYER LAÏQUE SAINT AIGNAN	100.00

A.D.M.R.	634.70
LE SOUVENIR FRANCAIS	50.00
CAMPUS DES METIERS ET ARTISANAT	80.00
CONCILIATEURS DE JUSTICE DE LOIR ET CHER	100.00
ADER PREVENTION ROUTIERE	105.00
SECOURS CATHOLIQUE	200.00
LES RESTOS DU COEUR	200.00
CROIX ROUGE FRANCAISE	200.00
FLSAHB SAINT AIGNAN	200.00
ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE	36.00
SOUS TOTAL ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	2 491.30
VOTANTS : 14 – 14 VOIX POUR – 0 VOIX CONTRE	
TOTAL GÉNÉRAL	10 341.30

- Décide d'allouer au titre de l'exercice 2022, les subventions aux associations comme indiqués dans le tableau ci-dessus.
- Les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 – article 6574

Affaires diverses :

- Tour du Loir et Cher, jeudi 14 avril 2022 – rendez vous pour les signaleurs à 13 heures place de l'Eglise.
- Vendredi 20 avril 2022 – rendez vous à 9 heures pour la préparation de tête de mule
- Report du déménagement de l'ancienne caserne des pompiers pour cause de pluie annoncée ce vendredi, on reporte au vendredi 15 avril – 9 heures aux communs.
- Tableau du 2nd tour des élections présidentielles.

Thésée, le 07 avril 2022
Le Maire,
Daniel CHARLUTEAU

